



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

Date de la convocation 26 septembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébien MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve		Procurations : Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO

Objet : Motion de soutien du Conseil Communautaire – Réforme de la carte judiciaire

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, l'Etat a engagé avec les juridictions et les collectivités territoriales, une large concertation afin de déterminer les cohérences et complémentarités avec l'organisation territoriale et administrative du département.

Il apparaît, à l'examen, de ce dossier, que le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce de Clermont l'Hérault ainsi que le tribunal d'instance de LODEVE, juridictions implantées sur le territoire du cœur d'Hérault pourraient être concernées par cette réforme.

Ces instances, dont la qualité dans le traitement des dossiers ne saurait être remise en question, sont reconnues et appréciées sur un territoire en forte mutation.

L'évolution démographique et socio-économique du cœur d'Hérault sont ainsi soutenues par un service public de la justice à la hauteur des enjeux que ce pays doit relever et dont la proximité est un atout majeur.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SOTO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPORTE son soutien à ce dossier et précise que la réforme de l'Etat si elle s'avère nécessaire, doit s'accompagner d'une prise en compte des spécificités et besoins locaux. Les juridictions précitées sont parfaitement intégrées à l'organisation administrative du cœur d'Hérault et leur éventuel rattachement ou transport vers les juridictions installées sur les agglomérations urbaines voisines causeraient des désagréments regrettables et coûteux aux justiciables et acteurs économiques locaux.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO